



Communiqué de presse du 29 octobre 2025

Une lynx mère abattue de sang-froid à La Roche (FR) : nous sommes indignés et exigeons une tolérance zéro envers le braconnage. Avenir Loup Lynx Jura (ALLJ) condamne fermement l'abattage illégal d'une lynx mère près de La Roche et exige une enquête approfondie, une application plus stricte de la loi et une meilleure protection de nos grands prédateurs.

Le 17 octobre, une lynx femelle âgée d'environ huit ans et identifiée sous le numéro B606 a été retrouvée morte dans la région de la Gruyère. Un garde-chasse a été alerté après avoir reçu une information de la population. L'autopsie pratiquée au Centre de médecine des poissons et des animaux sauvages (FIWI) à Berne a confirmé qu'il s'agissait clairement d'un cas de braconnage ; selon les autorités, les blessures par balle datent de fin août/début septembre. Les mamelles très développées de l'animal indiquent qu'elle avait mis bas cette année. Les petits orphelins ont peu de chances de survie.

Eric Jaquet, président de l'ALLJ : « Quiconque abat une lynx mère accepte sciemment la mort de ses petits. C'est non seulement illégal, mais aussi profondément répréhensible. »

Nous exigeons donc :

- Une tolérance zéro envers le braconnage : poursuivre systématiquement les infractions et les communiquer publiquement.
- Davantage de ressources pour l'application de la loi : moyens supplémentaires pour les gardes-chasse, la police et les analyses médico-légales (balistique, ADN, fragments de balles).
- Protection des jeunes animaux : contrôles ciblés dans les territoires connus du lynx et enquêtes rapides sur les éventuels petits de B606.
- Meilleurs systèmes de signalement : possibilités de signalement anonymes et facilement accessibles, et points de contact clairs pour la population.
- Prévention et information : campagnes d'information sur le statut juridique et le rôle écologique du lynx.

La vice-présidente, Susanne Clauss, ajoute : « Nous attendons désormais des autorités compétentes qu'elles mènent une enquête approfondie, engagent rapidement des poursuites pénales et affichent une présence visible contre le braconnage, non seulement dans le canton de Fribourg, mais dans tous les cantons. » Les faibles taux de réussite dans les enquêtes sur le braconnage montrent malheureusement que ce phénomène n'est pas pris suffisamment au sérieux et que les moyens disponibles sont insuffisants.

Appel à témoins

Les autorités ont ouvert une enquête et recherchent la personne qui a tiré le coup de feu. Toute personne ayant été témoin de faits suspects (coups de feu, véhicules/personnes suspects, publications sur les réseaux sociaux, offres de trophées) est priée de contacter immédiatement la police cantonale de Fribourg ou le Service des forêts et de la nature (SFN). Les informations peuvent également être transmises de manière confidentielle à notre organisation (ALLJ).

La chasse au lynx est strictement interdite en Suisse et passible de lourdes peines d'emprisonnement ou d'amendes. Le lynx est une espèce strictement protégée et un élément important de nos écosystèmes.